



# FORMATIONS 2016



« La case de santé » est une association gestionnaire d'un centre de santé polyvalent et d'un pôle santé droits, l'ensemble ayant pour but **d'assurer un accès le meilleur possible pour tou-te-s aux soins, à la prévention en santé et aux droits**. L'association se réfère pour ses actions aux principes de la promotion de la santé et de la santé communautaire, notamment à la [Charte d'Ottawa](#) (OMS – 1986).

Depuis 10 ans, l'association a développé une expertise en matières d'accès aux soins et aux droits des personnes et en particulier des personnes étrangères.

## Nos formations 2016

- **La protection maladie:** Cadre général et dispositions particulières aux personnes étrangères (*à jour de la réforme PUMa*)
- **Le Droit au séjour pour raison médicale**
- **La protection sociale des personnes étrangères**

A venir en 2017 : Accompagnement et accès aux droits des personnes immigrées âgées

La Case de Santé est agréé au titre de la formation professionnelle continue et déclaré sous le **numéro** : *(en cours)*.

## Public concerné

Toute personne qui est en relation avec les personnes immigrées et leurs familles, dans ses fonctions militantes ou professionnelles, dans les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé.

## Méthode de travail

Groupe de 20 personnes maximum.

La formation est assurée par un-e professionnel-le de la Case de Santé. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance, la présentation et l'analyse des textes juridiques, mais également, à partir d'une expérience de 10 années de terrain, sur des études de cas concrets choisis parmi les situations de personnes accompagnées à la Case de Santé dans le respect de la confidentialité.

## Coût des formations

150€ par formation d'une journée

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

*Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel et en dehors du cadre de la formation professionnelle sont invitées à prendre contact avec la Case de Santé.*



## Lieu des stages

Toutes les formations proposées se déroulent dans les locaux de la Case de Santé, au 17 place Arnaud Bernard 31000 Toulouse. Si vous souhaitez organiser une formation sur site, veuillez prendre contact avec la Case de Santé.

## Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir le formulaire téléchargeable [en cliquant ici](#), puis de l'envoyer par mail à **formation@casedesante.org** ou **par fax au 05 62 27 25 34**

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation permanente font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée à la Case de Santé doit être accompagnée ou suivie de la confirmation de l'accord de prise en charge du fonds de formation.

- Dès réception de la convention signée par l'employeur, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à chaque participant·e qui le demande.

**Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.**

### Renseignements et inscriptions

#### La Case de Santé

17 place Arnaud Bernard 31000 Toulouse  
Téléphone : 05 61 23 62 35 Fax : 05 62 27 25 34  
Email : formation@casedesante.org



## LA PROTECTION MALADIE

### Plan de Formation

- I. Généralités
- II. Principes et organisation
- III. Affiliation à l'Assurance Maladie (*à jour de la réforme PUMa*)
  1. « Les portes d'entrée »
  2. Condition de résidence en France
  3. Les exceptions à l'obligation de séjour régulier
  4. Condition de ressources
  5. Immatriculation
  6. Délais d'ouverture et rétroactivité
  7. Durée de la protection et maintien de droit
  8. Niveaux de prise en charge
  9. 100% et affection longue durée
- IV. La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)
- V. L'Aide Complémentaire Santé (ACS)
- VI. La Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- VII. Coordination des systèmes de sécurité sociale européens
- VIII. L'Aide Médicale d'Etat (AME)
- IX. Le Dispositif de Soins Urgents et Vitaux (DSUV)
- X. Le parcours de soins coordonnés
- XI. Participation forfaitaire et franchise médicale
- XII. Les transports médicalisés
  
- XIII. Exercices pratiques

Durée : 7 heures (1 journée)

Nombre de formateur : 1

Coût : 150€

**Prochaine session le 3 octobre 2016**

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00



## ( LE DROIT AU SEJOUR POUR RAISON MEDICALE )

### Plan de Formation

- I. **Histoire**
- II. **Les chiffres**
- III. **Les textes**
- IV. **Le nouveau texte applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**
- V. **Ressortissants algériens**
- VI. **Ressortissants de l'UE**
- VII. **La demande**
- VIII. **La décision**
- IX. **Le renouvellement**
- X. **Les taxes**
- XI. **Les mesures d'éloignement**
- XII. **Les recours**
- XIII. **Les accompagnateurs de malade**

Durée : 7 heures (1 journée)

Nombre de formateur : 1

Coût : 150€

**Prochaine session le 7 novembre 2016**

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00



## LA PROTECTION SOCIALE DES ETRANGERS

### Plan de Formation

- I. Introduction
- II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les conditions
- III. La protection maladie
- IV. Prestations familiales et prestations assimilées
- V. Le revenu de solidarité active (RSA)
- VI. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- VII. L'aide à la réinsertion familiale et sociale (ARFS) des anciens migrants dans leur pays d'origine (entrée en application en janvier 2016)
- VIII. Les recours
  
- IX. Cas pratiques

Durée : 7 heures (1 journée)

Nombre de formateur : 1

Coût : 150€

**Prochaine session le 5 décembre 2016**

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00